

Objet : nomination et reclassement

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires,
modifiée ;
Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des
fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
Vu le dossier des intéressés,

ARRETE :

Article premier.- Les instituteurs adjoints, hiérarchie C2, dont les noms figurent au tableau ci-après, titulaires du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), sessions de 2013 et 2014, sont nommés et reclassés ainsi qu'il suit, dans le corps des Instituteurs, hiérarchie B3, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Prénoms, nom et matricule de solde	ANCIENNE SITUATION		NOUVELLE SITUATION		
	Date de nomination et de titularisation	Ancienneté totale	Grade et échelon	Date d'effet	Anc Cons 40%
Aïssatou NDAW Mle 513.258/B IA Ppal. CEX	10/10/1991	22a	I 2°CL 1°ECH I 2°CL 2°ECH I 2°CL 3°ECH I 2°CL 4°ECH	10/10/2013 10/10/2013 10/10/2013 10/10/2013	8a9m18j 6a9m18j 4a9m18j 2a9m18j
Macoumba NDIAYE Mle 630.324/B IA Ppal 1°ECH	01/10/2007	7a9j	I 2°CL 1°ECH I 2°CL 2°ECH I 2°CL 3°ECH I 2°CL 4°ECH	10/10/2014 10/10/2014 18/12/2015 18/10/2017	2a9m22j 9m22j Ac ép

Article 2. - Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Mariama SARR